

## COMMUNE de Nançay

### Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales ( CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.

Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

Comme le Budget Primitif, le compte administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre

Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections fonctionnement et investissement.

Le compte administratif retrace les mouvements effectués dans l'année et fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2021 a été voté le 08/04/2022 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

---

### La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Recettes de fonctionnement	891 707,00 €
Dépenses de fonctionnement	819 824,40 €
Résultat de l'exercice 2021	71 882,60 €
Excédent reporté 2020	177 215,49 €

**Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2022 : 249 098,09 €**

dépenses de fonctionnement CA 2021			% des dépenses réelles	recettes de fonctionnement CA 2021		% des recettes réelles
O11	charges à caractère général	271 402,67 €	33,24 %	O13	Atténuation de charges	5 696,01 € 0,64 %
O12	charges de personnel	357 228,93 €	43,75 %	70	produits de services, ventes	56 280,91 € 6,31 %
65	autres charges de gestion courante	76 899,75 €	9,42 %	73	impôts et taxes	575 485,49 € 64,54 %
66	charges financières	5 399,11 €	0,66 %	74	dotation et participations	184 551,96 € 20,70 %
67	charges exceptionnelles (dont soulte CCVSB)	17 300,00 €	2,12 %	75	autres produits d gestion courantes ( loyer)	53 990,63 € 6,05 %
O14	atténuation de produit (FNGIR et FPIC)	88 267,00 €	10,81 %	77	produits exceptionnels	15 702,00 € 1,76 %
<b>total opérations réelles</b>			<b>816 497,46 €</b>	<b>total opérations réelles</b>		<b>891 707,00 €</b>
O42	amortissements et provisions	3 326,94 €		O42		
<b>TOTAL des dépenses</b>			<b>819 824,40 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>		<b>891 707,00 €</b>
				<b>Résultat 2021</b>		<b>71 882,60 €</b>
				O02	excédent antérieur reporté	177 215,49 €
				<b>Résultat de clôture 31/12/2021</b>		<b>249 098,09 €</b>

### **1- Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales

#### **LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011)**

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

#### **LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)**

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

#### **Le personnel communal titulaire en 2021 :**

- Une secrétaire de mairie, attachée territoriale
- Un adjoint administratif principal 2° classe
- Quatre agents polyvalents des services techniques : 3 adjoints techniques principal 2è classe et 1 agent de maîtrise
- Un adjoint technique et adjoint d'animation principal 2è classe
- Un adjoint d'animation à temps non complet
- Une ATSEM du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 à temps non complet, a demandé sa mutation, non remplacée car regroupement pédagogique
- Un adjoint technique et adjoint du patrimoine à temps non complet

#### **LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

#### **LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts

#### **LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)**

En 2021, la soulte de 16 000 € versée à la CC Vierzon Sologne Berry suite à la sortie de la CC au 31/12/2020 est comptabilisée dans ce chapitre

#### **LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)**

Il s'agit de dotations aux amortissements.  
Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

#### **Atténuation de produits chapitre 014**

- Les atténuations de produits comprennent
- le FPIC ( fonds de péréquation intercommunal et communal)

- le FNGIR ( fonds national de garantie des ressources). Depuis 2010 et la suppression de la taxe professionnelle, la commune contribue chaque année à hauteur de 79 110 €

### Evolution des dépenses de fonctionnement 2020/2021

dépenses de fonctionnement réalisées		2020	2021	Évolution 2020/2021
O11	charges à caractère général	225 525,46 €	271 402,67 €	20,34 %
O12	charges de personnel	349 753,45 €	357 228,93 €	2,14 %
65	autres charges de gestion courante	81 590,71 €	76 899,75 €	-5,75 %
66	charges financières	5 881,24 €	5 399,11 €	-8,20 %
67	charges exceptionnelles	0,00 €	17 300,00 €	
O14	atténuation de produit	79 110,00 €	88 267,00 €	11,58 %
<b>total opérations réelles</b>		<b>741 860,86 €</b>	<b>816 497,46 €</b>	<b>10,06 %</b>
68	amortissements et provisions	3 322,00 €	3 326,94 €	0,15 %
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>745 182,86 €</b>	<b>819 824,40 €</b>	<b>10,02 %</b>

A noter :

En 2020 les dépenses de fonctionnement ont beaucoup diminué ( effet de la pandémie notamment ), en 2019 le total des dépenses était de 862 082,90 €.

### 2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services,
- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)

### LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

Il s'agit notamment des redevances périscolaires et la cantine : 19 241,25 €, l'agence postale 14 599 €, le droit de chasse et pêche 9 536,50 €, les coupes de bois : 7 173 €

### LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Les produits d'imposition les plus significatifs ont évolué de la manière suivante depuis 2019

	2019	2020	2021
Taxe d'habitation (TH, THLV, THRS)	254 083 €	256 155 €	84 677 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	129 004 €	130 638 €	321 388 €
Prélèvement coefficient correcteur (CoCo) (compensation suppression de la TH sur les résidences principales)			-18 298 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	24 182 €	24 488 €	24 663 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	3 161 €	perçus et reversés par la CC VSB total 75 989 €	3 194 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	44 391 €		42 211 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	24 559 €		31 321 €
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 875 €		4 779 €
Taxe sur les pylones	60 700 €	63 575 €	65 025 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	15 019 €	14 984 €	14 636 €

## LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

La Dotation Globale de Fonctionnement, part la plus significative des dotations versées, a évolué de la manière suivante

	2019	2020	2021
<b>DGF : Dotations part forfaitaire</b>	<b>91 356 €</b>	<b>75 607 €</b>	<b>88 558 €</b>
<b>DGF : Dotations part péréquation</b>	<b>45 681 €</b>	<b>45 650 €</b>	<b>42 647 €</b>
<i>Dont dotation nationale de péréquation</i>	<i>23 668 €</i>	<i>23 854 €</i>	<i>21 469 €</i>
<i>Dont dotation de solidarité rurale</i>	<i>22 013 €</i>	<i>21 796 €</i>	<i>21 178 €</i>
<b>DGF : Total</b>	<b>137 037 €</b>	<b>121 257 €</b>	<b>131 205 €</b>

Elle a connu de fortes variations ces dernières années en partie expliquées par les deux changements de communauté de communes entre 2019 et 2021.

## LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Le montant des loyers encaissés (compte 752) s'élève à 45 490,58 €.

## LES PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77)

40 % de la vente de 2 terrains la ZAE de Champ d'Hyver ont été reversés par la communauté de commune VSB (convention passée avec la CC des Villages de la Forêt) pour 15 702 €.

## ATTÉNUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel en arrêt de maladie s'est élevé à 4 620,01 €.  
Les indemnités journalières sont versées par la CPAM et notre assureur : le CIGAC

### La section d'investissement

#### RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Recettes d'investissement :	217 202,76 €
Dépenses d'investissement :	132 712,86 €
Résultat de l'exercice 2021 :	84 489,90 €
Déficit reporté 2020 :	8 556,45 €

**Excédent global d'investissement à reporter au BP 2022 : 75 933,45 €**

Dépenses d'investissement CA 2021			Recettes d'investissement CA 2021		
16	emprunt (remboursement)	36 331,92 €	1068	réserves	31 656,45 €
204	subvention d'équipement	11 214,55 €	102	dotations, fonds divers	11 219,37 €
21	immobilisation corporelles	63 831,55 €	13	subventions	0,00 €
23	immobilisation en cours	21 334,84 €	16	emprunt souscrit	171 000,00 €
<b>total opérations réelles</b>			<b>total opérations réelles</b>		
		<b>132 712,86 €</b>			<b>213 875,82 €</b>
			040	amortissements	3 326,94 €
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
		<b>132 712,86 €</b>			<b>217 202,76 €</b>
			<b>Résultat 2021</b>		
			<b>84 489,90 €</b>		
001	déficit antérieur reporté	8 556,45 €	<b>Résultat de clôture 31/12/2021</b>		
			<b>75 933,45 €</b>		

### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.  
Le montant des travaux et achats de matériel réalisés s'élève 85 166,39 € ( dont travaux en cours)  
Le remboursement annuel du capital des emprunts est de 36 331,92 €.  
La subvention d'équipement versée de 11 214,76 € est la participation de la commune aux travaux d'électricité financés également par le SDE 18 ( syndicat d'électricité du Cher)

### Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts.

Pour l'année 2021, elles comprennent :

Les recettes réelles :

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 5 127,09 €
- La taxe d'aménagement : 6 092,28 €
- deux emprunts ont été souscrits en 2021 pour financer les investissements prévus

Les recettes d'ordre :

-Ce sont des écritures comptables ( amortissements) qui s'élèvent à 3 326,94€ et qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

### LA GESTION DE LA DETTE

Le total de l'encours de la dette au 31/12/2021 s'élève à 256 592 €  
soit 300 € par habitant  
( moyenne départementale des communes de la strate pour 2021 : 757 € par habitant).

L'encours de dette au 31 décembre 2021 se répartit de la manière suivante :

- Emprunt de 250 000 € contracté en 2011 sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4,48 %, Aménagement de la place. Capital restant dû : 102 424,92 €.
- Emprunt de 31 000 € contracté en 2021 sur une durée de 4 ans au taux fixe de 0,21 % Achat de matériel. Capital restant dû : 10 522,03 €.
- Emprunt de 150 000 € contracté en 2021 sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0,56 % Travaux voirie, éclairage et pose volets. Capital restant dû 142 697,69 €.

Ratio d'endettement : qui est calculé ainsi : capacité d'autofinancement ( CAF) 2021 / encours de la dette fin 2021

Le ratio d'endettement communal au terme de l'exercice 2021 est de 3,41 années.

*A noter : Il est considéré qu'entre 3 et 5 années de CAF, la situation de l'endettement communal est normal : la commune investit pour entretenir et renouveler ses infrastructures à hauteur de ce qu'elle est en mesure de financer.*

*Une commune a un endettement vraiment marqué à partir de 6 années de CAF, une commune devient surendettée lorsque le ratio atteint 10 à 12 années.*

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Nançay , le **14 OCT. 2022**

Le Maire,

Alain LEBLANC.

